

Nom du produit :	MARKER PEN	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001345_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001345_20160907

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**MARKER PEN**  
**Orange**  
Vrac

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries UK Ltd.**  
**Ambersil House - Wylde Road**  
**Castlefield Industrial Estate**  
**TA6 4DD Bridgwater Somerset**  
**United Kingdom**  
**Tel.: +44 1278 727200**  
**Fax.: +44 1278 425644**  
**E-mail : hse.uk@crcind.com**

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**(+44)(0)1278 72 7200 (office hours)**

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Physique:** Liquide inflammable, catégorie 3  
Liquide et vapeurs inflammables.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Santé:** Toxicité aiguë, catégorie 4  
Nocif par contact cutané.  
Toxicité aiguë, catégorie 4  
Nocif par inhalation.

<b>Nom du produit :</b>	MARKER PEN	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001345_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001345_20160907

Irritation cutanée, catégorie 2  
Provoque une irritation cutanée.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Environnement:** Non-classifié

Le classement est basé sur méthode de calcul.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Indicateur du produit:** Contient:  
xylène

**Pictogramme(s) de danger:**



**Mention d'avertissement:** Attention

**Mention(s) de danger:**  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.

**Conseil(s) de prudence:**  
P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302/352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

**Informations additionnelles sur les dangers:** Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Les informations figurant sur l'étiquette sont réduites conformément à l'annexe I, section 1.5.2 (art 29 CLP-régulation)

## 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
o-xylène	01-2119485822-30	95-47-	202-422-	25-50	Flam. liq. 3 Acute Tox. 4 Acute	H226 H332 H312 H315 A	

<b>Nom du produit :</b>	MARKER PEN	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001345_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001345_20160907

	6	2 [1]	Tox. 4, Skin Irrit. 2
<b>Explication des notes</b>			
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail			

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Consulter un médecin
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Consulter un médecin
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	Nocif par inhalation. Symptômes: maux de gorge, toux, essoufflement, maux de tête.
<b>Ingestion :</b>	Risque de pneumonie. Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Nocif par contact avec la peau L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

<b>Nom du produit :</b>	MARKER PEN	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001345_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001345_20160907

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Nom du produit :</b>	MARKER PEN	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001345_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001345_20160907

Peintures

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
o-xylène	95-47-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
o-xylène	95-47-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
o-xylène	95-47-6	VME	221 mg/m3
		VLE	442 mg/m3

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
<b>la peau et les mains :</b>	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.
Gants recommandés:	Nitrile
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide.
<b>couleur :</b>	Orange.
<b>odeur :</b>	Aromatique.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	> 100 °C

<b>Nom du produit :</b>	MARKER PEN	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001345_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001345_20160907

<b>Point d'éclair :</b>	25 °C (en vase clos)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	0.9 Non connu.
<b>Hydrosolubilité :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 200 °C
<b>Viscosité :</b>	Non connu.

## 9.2. Autres informations

**COV = composés organiques volatils** 43 %

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation.
<b>corrosion cutanée/irritation</b>	Provoque une irritation cutanée.

<b>Nom du produit :</b>	MARKER PEN	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001345_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001345_20160907

**cutanée:**

<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Informations sur les voies d'exposition probables:**

<b>Inhalation :</b>	Nocif par inhalation. L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
<b>Contact avec la peau :</b>	Nocif par contact avec la peau Irritant pour la peau
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation.

**Données toxicologiques :**

Pas de renseignements disponibles

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Non-classifié

**Données ecotoxicologiques:**

Pas de renseignements disponibles

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données expérimentales disponibles

<b>Nom du produit :</b>	MARKER PEN	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001345_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001345_20160907

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit :</b>	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
<b>Emballage contaminé :</b>	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1263

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: PEINTURES

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	3
ADR/RID - Code de classification:	F1

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: III

### 14.5. Dangers pour l'environnement



<b>Nom du produit :</b>	MARKER PEN	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001345_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001345_20160907

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D/E)
IMDG - Ems:	F-E, S-D
IATA/ICAO - PAX:	355
IATA/ICAO - CAO	366

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°4 bis: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	601: Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H312 : Nocif par contact cutané. H315 : Provoque une irritation cutanée. H332 : Nocif par inhalation.
REVISIONS DANS LE CHAPITRE :	8.2. Contrôles de l'exposition
acronyms and synonyms:	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic

<b>Nom du produit :</b>	MARKER PEN	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001345_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001345_20160907

vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.